« Les formes de propriété en Chine et la mise en question

de la théorie américaine des droits de propriété »

Bernard Chavance, LADYSS, Université Paris Diderot

La théorie des droits de propriété a été développée par l’Ecole de Chicago, elle constitue un élément important du néo-libéralisme des trois dernières décennies. Sa référence implicite est le capitalisme américain, ou une version idéalisée de ses institutions et organisations économiques. Elle a largement influencé les programmes de privatisation dans les pays en développement et dans les économies post-socialistes. Fondée sur la thèse de l’efficacité intrinsèque de la pure propriété privée, elle prend pour référence des droits de propriété « clairement définis », qui impliquent un propriétaire exclusif, bénéficiaire du « revenu résiduel » des actifs possédés, détenteur des droits d’usage et de disposition (vente, location) ; l’efficacité d’une entreprise, comme celle du système économique, dépendent dans cette perspective de tels droits de propriété.

L’expérience chinoise constitue une anomalie au regard de la théorie des droits de propriété, car la plupart des formes de propriété qui y ont prévalu ou qui ont évolué au cours des 35 dernières années sont éloignées ou parfois contraires aux thèses et aux prescriptions de cette théorie (rôle de la propriété collective, cas des entreprises de bourg et de village, fragmentation des dimensions de la propriété dans le secteur d’Etat, manque de clarté dans la définition des droits, gouvernance non standard des entreprises privées et publiques) – tandis que les « performances » de l’économie en termes de croissance y ont été exceptionnelles. L’écart est aussi frappant avec la trajectoire des pays post-socialistes d’Europe ou d’ex-Union soviétique, où les politiques de privatisation inspirées par la théorie des droits de propriété ont correspondu à des « performances » contrastées.

L’influence de la doctrine néolibérale et le caractère implicitement normatif de la théorie des droits de propriété fournissent une des explications du précédent constat paradoxal. L’expérience chinoise soulève plus généralement d’importantes questions théoriques concernant la propriété du capital et la transformation de ses formes.